



*Commune de Marseille en Beauvaisis*

# Procès-Verbal

## Séance du 25 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de juin à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON et Martine LANGLOIS, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE et Jean-Yves DECOCK

**Absent(es) :** Messieurs Thibaut HULLAERT et Antonio PREVOST.

**Pouvoir(s) :** Monsieur Antonio PREVOST donne pouvoir à Monsieur Gérald LAQUERRIERE,

**Secrétaire de Séance :** Madame Aurélie LEVÊQUE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Aurélie LEVÊQUE se propose et le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire énonce **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 26/05/2025
- Autorisation des démarches de demandes de subventions – création du parking rue des murets blancs
- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le 1<sup>er</sup> degré
- Clôture d'une régie de recettes d'encaissement des contraventions
- L'arrêt du PLUI (CCPV après le 12/05/205)
- Approbation du nouveau règlement cantine municipale + fiche d'inscription
- Modification du tarif d'un repas à la cantine
- Achat d'un terrain d'une superficie d'environ 2500m<sup>2</sup> sur la parcelle n°ZH0009
- Questions diverses

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2025

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 26/05/2025.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **AUTORISATION DES DÉMARCHES DE DEMANDES DE SUBVENTIONS CRÉATION PARKING RUE DES MURETS BLANCS**

En prévision des travaux de création d'un parking de 22 places « Rue des Murets Blancs », Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes en vue de l'obtention de subventions notamment auprès du Département.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'un élève de l'école primaire Marie Curie a besoin d'un accompagnement spécifique pendant la pause méridienne. Après la signature d'une convention avec le rectorat, c'est l'Etat qui prend en charge la rémunération du personnel AESH.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES D'ENCAISSEMENT DES CONTRAVENTIONS**

La régie de recettes d'encaissement des contraventions créée en 2017 étant inutilisée, celle-ci ayant été remplacée par un système d'encaissement dématérialisé, Madame le Maire propose au Conseil municipal de mettre fin à la régie de recettes d'encaissement des contraventions ainsi qu'aux fonctions de régisseur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **ARRÊT DU PLUI**

Après avoir rappelé au Conseil Municipal les enjeux du futur PLUI de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV), Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de PLUI de la CCPV sous réserve que les éléments suivants soient pris en compte :

- **La parcelle ZH 39, propriété de l'OPAC, d'une superficie de 83 207m<sup>2</sup>, doit être intégralement constructible. Les travaux d'aménagement du secteur ne pourront démarrer qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2031 mais les études relatives à cet aménagement pourront être réalisées avant cette date.**
- **Le sud de la parcelle ZH0009, propriété d'Intermarché, d'une superficie d'environ 7800m<sup>2</sup>, doit être immédiatement constructible en raison du projet de maison de santé sur une partie de cette parcelle.**

- Les emplacements réservés présents sur l'actuel PLU doivent être intégrés sur le projet de PLUI.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## APOBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA CANTINE MUNICIPALE & NOUVELLE FICHE D'INSCRIPTION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine municipal ainsi que la fiche d'inscription à la cantine notamment en y ajoutant les mentions RGPD (protection des données) obligatoires.

Elle demande au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement et la nouvelle fiche d'inscription et de l'autoriser à signer ce nouveau règlement.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## MODIFICATION DU TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de la restauration scolaire doit être renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et que, dans cette perspective, une consultation d'entreprise a été effectuée.

Il ressort de cette consultation que le prix d'achat d'un repas « enfant » à la cantine va fortement augmenter. Les prix des repas « pique-nique » et « adulte », quant à eux, restent stables.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif selon le tableau ci-dessous :

<b>CANTINE MUNICIPALE</b>		
Type de repas	Tarifs avant le 01/09/2025 Prix pour un repas en € TTC	Tarifs à compter du 01/09/2025 Prix pour un repas en € TTC
Repas élémentaire	4.00 €	4.90 €
Repas pique-nique	4.50€	4.50 €
Repas adulte	5.00 € Agents communaux, équipe éducative, stagiaires	5.00 € Agents communaux, équipe éducative, stagiaires, visiteurs

Après délibération, le conseil Municipal approuve par 7 voix pour et 4 abstentions.

<b>POUR : 7</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 4</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

## ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA PARCELLE ZH0009

Faute d'éléments suffisamment précis (prix, superficie, disponibilités...), Madame le maire propose de remettre à une date ultérieure cette délibération. Le sujet reste à l'étude.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame DUBUT fait part à l'assemblée du projet de stations d'autopartage de véhicules que souhaite mettre en place la CCPV. Madame le Maire va décliner la proposition de la CCPV car il y a trop d'inconnus dans ce projet. De plus, la participation de la commune à hauteur de 8 000€ HT pour une simple expérimentation est bien trop élevée.

Monsieur LAQUERRIERE revient sur le futur parking de la rue des Murets Blancs et propose que cette rue passe en sens un unique. Monsieur DECOCK lui propose d'en parler lors de la prochaine commission travaux. Par ailleurs, M. LAQUERRIERE signale qu'il est en contact avec la société VEOLIA afin que soient élagués les arbres leur appartenant à côté du parcours sportif.

Monsieur DECOCK signale que l'abattage des arbres qui menacent de tomber sur le club house du Tennis Club a été commandé. Il pense qu'il faudra avoir une réflexion sur les arbres se trouvant à côté du terrain de boules et qui risquent de poser un problème.

Monsieur DECOCK rappelle que le tournoi du club de football a lieu le week-end des 28 et 29 juin. Il rappelle aussi que le tournoi de Tennis se déroule en ce moment et jusqu'au 15 juillet 2025. Il invite tout le monde à aller supporter les participants.

Madame DUBUT informe l'assemblée que le prochain numéro de l'HERBOVAL sera distribué la semaine prochaine. Elle rappelle également qu'il faut des personnes pour s'occuper des barrières pendant le défilé de la fête patronale qui aura lieu le dimanche 6 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE



Le Maire,

